# Fin du port du masque dans les établissements de santé et médico-sociaux en 2023 ?

## Contexte

- Depuis le 1er août 2022, il n'y a plus d'obligation générale de port du masque chirurgical dans les établissements de santé (ES) et les établissements médico-sociaux (EMS)[1]. Néanmoins, les chefs d'établissements ont la possibilité de continuer à imposer le port du masque[2] à l'intérieur de leur locaux et de nombreux ES et EMS ont continué à maintenir cette l'obligation.
- La SF2H[3] envisage le retrait du port du masque dans les soins pour une incidence <10 cas/100000 hab/semaine (recommandations du 07/02/23).
- **Questionnement récurent d'établissements sur la pertinence du maintien de cette obligation du port du masque chirurgical**.

## Considérant

- La baisse de l'incidence du Covid-19 qui se situe début mars 2023 entre **30 et 40 cas par semaine pour 100 000 habitants** et la baisse du nombre de personnes hospitalisées pour Covid-19[4].
- La **fin de l'épidémie de bronchiolite** et le (probable) début de la **décroissance de l'épidémie de grippe** en France métropolitaine.

**Incidence du Covid-19 en France[4]**

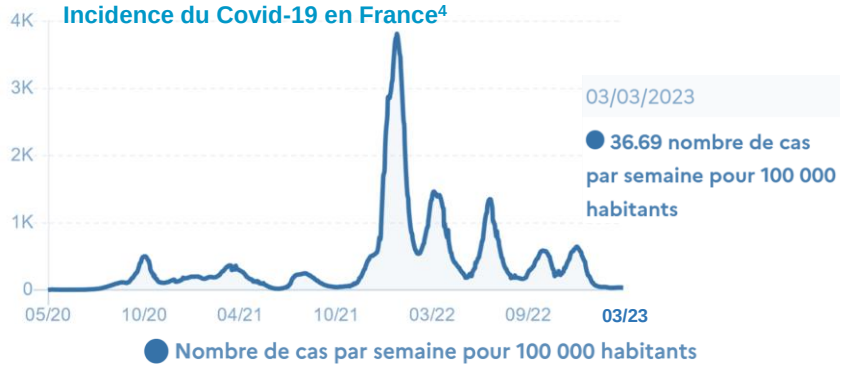


**Niveau d'alerte régional de la bronchiolite, enfants de moins de 2 ans, France, semaine 09/2023 (SpF)**

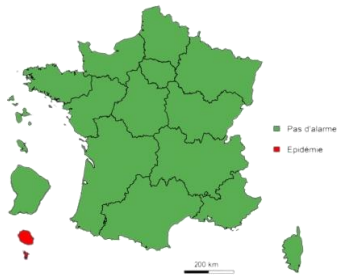


**Taux de consultations pour syndrome grippal pour 100 000 habitants en métropole des saisons 2017-18 à 2022-23 et niveaux d'alerte régionaux en semaine 09-2023 (SpF)**

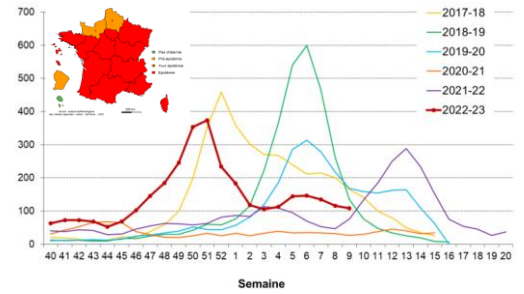


- Le **haut niveau d'immunité acquise** (par vaccination et/ou infection) par la population vis à vis du Covid-19.
- L'observance et l'acceptabilité du port du masque qui ont tendance à s'altérer sur le long terme[5].
- **L'absence de nouveaux variants préoccupants** (prédominance du variant Omicron et ses sous-variants).

## Le CPias BFC suggère que

- **L'obligation du port du masque puisse être levée dans les ES et EMS** sans obligatoirement d'attendre de descendre en dessous du seuil d'incidence de Covid-19 de 10 cas par semaine et pour 100 000 habitants recommandé[3] et **idéalement,** après passage en phase post-épidémie grippale au niveau régional.
- Chaque établissement, **après évaluation de la balance bénéfice/risque**, décide de la date de levée de cette obligation en tenant compte du contexte épidémiologique national et surtout local (les taux d'incidence du Covid-19 sont à interpréter avec précaution suite aux modifications des pratiques de dépistage).
- Cette levée de l'obligation soit accompagnée **d'une communication interne en amont, d'une re-sensibilisation des professionnels aux indications hors contexte pandémique du port du masque.**
- Les personnes (notamment celles à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2)[6] peuvent toujours porter un masque si elles le souhaitent.

## Points de Vigilance

- **<u>Le port du masque chirurgical reste nécessaire</u>** dans certaines situations (liste non exhaustive) :
  - Dans le cadre des **précautions standard** (exposition à un risque d'aérosolisation, de projection de sang ou de tout autre produit d'origine humaine).
  - **Hygiène respiratoire** : toutes les personnes (professionnels, visiteurs, patients en dehors de leur chambre, accompagnants, etc...) présentant des symptômes évocateurs d'infection ORL ou respiratoire.
  - **Certains gestes aseptiques et secteurs interventionnels.**
  - **Précautions complémentaires Gouttelettes.**
  - **Isolement protecteur.**
- **Possibilité de rétablir l'obligation du port de masque** si épidémie d'infection respiratoire aigue ou recrudescence de cas nosocomiaux ou acquis dans l'établissement.
- Importance de **l'hygiène des mains par friction hydroalcoolique** et de **l'aération des locaux**.
- Inciter les personnes à risque[6] à réaliser **leur rappel vaccinal contre la Covid-19** en suivant les recommandations nationales en vigueur[7].

1. Loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19
2. https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_n2022_69_evolution_esms_fin_eus.pdf
3. https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2023/02/NoteSF2HProtectionCOVIDv07_02_2023.pdf
4. https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees
5. https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde
6. https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_90_rappel_vaccinal.pdf
7. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178533/fr/vaccination-dans-le-cadre-de-la-covid-19

Pias
Bourgogne Franche-Comté

V1. 07/03/2023

Photos : Canva®